



## Appel à projets

### Rencontres de traducteurs et traductrices en région

#### Descriptif

Le dispositif « Territoires du livre », financé par la Sofia et proposé par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill), facilite le déploiement de rencontres d’auteurs et d’auteurs en région. Il repose sur l’engagement des structures régionales pour le livre, qui conçoivent les projets et les mettent en œuvre avec l’appui de leurs partenaires locaux.

Dans le cadre de « Territoires du livre », la Fédération interrégionale du livre et de la lecture et l’Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) se sont rapprochées pour proposer un appel à projets destiné spécifiquement à soutenir la traduction littéraire. Cet appel à projets vise à favoriser une dizaine d’interventions de traducteurs et traductrices dans les structures culturelles et sociales volontaires (bibliothèques, établissements scolaires, associations culturelles, librairies, ou encore foyers de l’enfance, établissements pénitentiaires, établissements de santé et médico-sociaux...), afin de sensibiliser les publics aux spécificités de la traduction dans le paysage littéraire.

La structure et le traducteur ou la traductrice associée proposeront un projet de rencontre en lien avec les publics qu’elles souhaitent mobiliser. À titre d’exemple, ces rencontres pourront prendre la forme d’ateliers de traduction, de lectures à voix haute de textes traduits, d’échanges sur des problématiques spécifiques à la traduction (par exemple, les enjeux de la traduction du manga ou de la bande dessinée), etc.

## Objectifs

- Favoriser la rencontre entre traducteurs, traductrices et habitant-es d'un territoire
- Favoriser le soutien aux traducteurs et traductrices
- Faire connaître auprès d'un large public les enjeux littéraires et créatifs de la traduction et la place de la traduction dans la chaîne du livre
- Développer les rencontres de proximité et promouvoir des auteurs et autrices locaux

## Rétro-planning 2024

- 6 mai 2024 : lancement de l'appel à projet auprès des structures
- 7 juin 2024 : clôture de l'appel à projet auprès des structures
- 10 juin 2024 : lancement de l'appel à projets auprès des traducteurs et traductrices
- 4 juillet 2024 : clôture de l'appel à projet auprès des traducteurs et traductrices
- 2 septembre au 27 décembre 2024 : déploiement des actions

## Modalités

Un double appel à projet est lancé par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture et l'Association des traducteurs littéraires de France, à destination des traducteurs et traductrices d'une part, et des structures volontaires d'autre part.

La sélection des traducteurs et traductrices sera assurée par l'Association des traducteurs littéraires de France. La sélection des structures porteuses du projet sera assurée par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, en lien avec les structures régionales pour le livre. Les porteurs de projets ont également la possibilité de candidater en binôme, associant une structure avec un traducteur ou une traductrice, **à condition que le traducteur ou la traductrice ait sa résidence principale dans la même région que la structure.**

Les actions devront se dérouler **du 2 septembre au 27 décembre 2024.**

## Eligibilité

Les traducteurs et traductrices concerné-es sont les suivants :

- être publié à compte d'éditeur dans les dix dernières années (Attention : les traducteurs et traductrices publié-es en autoédition ne sont pas éligibles)
- avoir sa résidence principale en France

Les structures concernées doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir son siège social installé en France
- être en capacité de recevoir du public

Les traducteurs et traductrices s'engagent à :

- proposer des modalités de rencontres avec les publics (ateliers, rencontres, conférences,...) en lien avec la structure accueillante
- indiquer leurs disponibilités entre le 2 septembre et le 27 décembre (au moins une demi-journée)

Les structures s'engagent à :

- nommer un référent pour le projet qui sera l'interlocuteur de la FILL
- organiser l'accueil du traducteur ou de la traductrice
- identifier les publics cibles de l'action, construire l'intervention et organiser l'accueil du public
- communiquer auprès des publics et mobiliser les partenaires éventuels
- indiquer les semaines et jours souhaités pour l'accueil d'un ou de plusieurs traducteurs et traductrices

Les engagements respectifs des structures et des traducteurs, traductrices feront l'objet d'une convention tripartite passée entre la structure d'accueil, l'artiste-auteur et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture. Cette convention devra être obligatoirement signée avant le début de l'intervention.

## Financement

Les traducteurs et traductrices seront rémunéré·es directement par la Fill, selon les conditions financières suivantes :

- une demi-journée rémunérée au tarif CNL 2024, soit 301,38 € bruts

Les frais de déplacement pourront être pris en charge dans la limite de 200 euros.

## Comment postuler au dispositif ?

Les structures intéressées doivent adresser un email **avant le 7 juin 2024** à Delphine Henry à l'adresse suivante : [d.henry@fill-livrelecture.org](mailto:d.henry@fill-livrelecture.org)

Le mail doit indiquer :

- le nom de la structure
- le statut, l'adresse et le n° SIRET de la structure
- le nom et prénom du responsable de la structure
- le nom et prénom du référent du projet
- la disponibilité de la structure sur la période indiquée (du 2 septembre au 27 décembre)
- le cas échéant, le nom du traducteur ou de la traductrice que la structure souhaite faire intervenir : ce dernier ou cette dernière doit avoir sa résidence principale dans la même région que la structure
- le public visé pour le projet, le nombre de participants envisagés, les besoins ou contraintes spécifiques liés au projet

**Date limite de candidature pour les structures : 7 juin 2024**